



## Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLERET, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LARROCHE suppléante, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), Mamirolle : M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), Pirey : M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), Pouilly-Français : M. Yves MAURICE, Pugey : M. Frank LAIDIE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

**Etaient absents :** Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Beure : M. Philippe CHANEY, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE, Champoux : M. Romain VIENET, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Vaire : Mme Valérie MAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN,

**Secrétaire de séance :** M. Gabriel BAULIEU

**Procurations de vote :** Besançon : M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse) , M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Champoux : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, Vaire : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Délibération n°2025/2025.00391

Rapport n°6 - Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Besançon Métropole – Bilan de la concertation préalable

## Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Besançon Métropole – Bilan de la concertation préalable

**Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°6	12/11/2025	Favorable
Bureau	27/11/2025	Favorable

<b>Inscription budgétaire</b>
<i>Sans incidence budgétaire</i>

**Résumé :**

Par délibération du 28 février 2019 (Rapport n°6.1 – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi)), le Conseil Communautaire a prescrit l’élaboration du PLUi de Grand Besançon Métropole et a fixé les objectifs et modalités de la concertation préalable.

Le présent rapport propose de tirer le bilan de la concertation préalable dans le cadre de l’arrêt du PLUi. Le bilan de concertation détaillé est présenté en annexe du rapport.

**Vu le code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le Code de l’urbanisme, et notamment ses articles L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;**

**Vu le SRADDET de la Région Bourgogne Franche Comté modifié le 18 décembre 2024,**

**Vu le SCoT de l’Agglomération bisontine approuvé le 14 décembre 2011**

**Vu le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté en cours de révision arrêté le 8 juillet 2025,**

**Vu le Programme Local de l’Habitat (PLH) 2024-2029 adopté en Conseil Communautaire le 14 décembre 2023 ;**

**Vu le Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 approuvé en Conseil Communautaire le 26 juin 2025 ;**

**Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2024-2029 en cours de révision ;**

**Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 février 2019, prescrivant l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) et définissant les objectifs et modalités de la concertation ;**

**Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 février 2019, définissant le dispositif de collaboration avec les communes ;**

**Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2023 proposant au débat les éléments du pré-projet de PADD et l’état d’avancement de la procédure d’élaboration du PLUi,**

**Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2024, adaptant le dispositif de collaboration avec les communes ;**

**Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 26 juin 2025 relative au débat sur les orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;**

**Vu les débats en Conseils municipaux du 25 avril 2025 et le 10 octobre 2025 sur ses orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;**

**Vu la conférence des Maires en date du 2 octobre 2025 ;**

**Vu le dossier « bilan de la concertation » annexé au rapport,**

**Considérant que** la concertation préalable s’est tenue tout long de l’élaboration du PLUi et que le bilan de cette concertation peut être tiré.

### **1. Rappel des modalités de la concertation préalable prévues par la délibération du 28 février 2019 :**

La procédure de concertation s'est effectuée en application des articles L.103-2 et suivants du code de l’urbanisme tout au long de l’élaboration du PLUi. Elle a permis d’associer à l’élaboration du projet les habitants, associations, la population, les instances consultatives, les forces vives du territoire ainsi que toute personne concernée et de recueillir leurs observations.

Selon les termes de la délibération du 28 février 2019, les moyens mis en œuvre pendant toute la durée d'élaboration ont eu pour objectif :

- D'offrir un accès simple et pratique à l'information pendant toute la durée de l'élaboration ;
- De donner les moyens de comprendre et favoriser l'échange et le débat sur les enjeux de la démarche ;
- De favoriser l'écoute en permettant au public de formuler des observations et propositions.

Le bilan présente les modalités de concertation déclinées pour ces 3 axes : « l'information », « l'échange et le débat » et « l'écoute ».

## **2. Bilan de la concertation :**

### **2.1. Une concertation par phase**

**La concertation a été pensée comme un fil conducteur tout au long de l'élaboration du PLUi, avec des phases bien identifiées.**

#### Le diagnostic stratégique

Première étape nécessaire à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le diagnostic stratégique (2022) a constitué le socle de la démarche.

L'enjeu de la concertation sur cette phase a été double :

- Diffuser une analyse claire et accessible des spécificités, forces et faiblesses du territoire ;
- Recueillir les perceptions et expériences des habitants pour enrichir ce diagnostic initial. La participation a ainsi permis de croiser expertise technique et savoirs citoyens afin d'identifier les grands défis de demain.

#### Le PADD :

La deuxième phase (2022–2024), centrée sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), a marqué le temps fort du débat sur le PLUi.

Les réunions publiques, les Cafés PLUi, les consultations numériques et le *Défi Jeunes* ont permis de confronter les visions des habitants, des instances consultatives, des acteurs économiques et des jeunes générations autour des questions fondamentales : *Comment voulons-nous vivre demain ? Comment voulons-nous habiter et travailler ensemble ? Dans quel cadre de vie et dans quel environnement ? Quels sont les choix prioritaires à retenir pour les générations futures ?*

La concertation a permis de dépasser la logique des intérêts particuliers pour construire l'intérêt général.

#### L'avant-projet : règlement, zonage

Enfin, la troisième phase (2024–2025) sur le règlement, le zonage et les OAP a visé à rendre compréhensibles des documents techniques, souvent perçus comme inaccessibles. Les réunions publiques, accompagnées d'expositions et de plaquettes pédagogiques, de cartographies consultatives et de vidéos explicatives, ont facilité la compréhension des règles envisagées dans le PLUi.

## **SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉCHANGE ET DU DÉBAT**

L'échange et le débat ont représenté le cœur de la démarche participative. Dès le départ, il a été décidé de varier et multiplier les formats, afin d'impliquer des publics diversifiés.

Les réunions publiques ont constitué l'ossature du dispositif : 24 réunions organisées sur les trois phases, soit 8 par séquence, associant présentiel et visioconférence. Ces rencontres ont permis à près de 500 habitants de s'informer de l'état d'avancement du PLUi et de débattre directement avec les élus et techniciens chargés de l'élaboration du PLUi.

Pour enrichir le débat, chaque réunion a été accompagnée de dispositifs participatifs (ateliers, stands, mur d'expression, cartographies numériques).

En complément, des formats dédiés aux acteurs socio-économiques ont été développés : les Petits Déj' PLUi (phase 1) et les Cafés PLUi (phases 2 et 3), ont permis d'aborder des thématiques ciblées (habitat, agriculture, énergie, formes urbaines, etc.) et d'échanger sur le projet de règlement en phase 3. Ces rencontres ont touché près de 200 participants supplémentaires.

Les instances consultatives (Conseil de Développement Participatif de Grand Besançon Métropole, Conseils Consultatifs d'Habitants de Besançon et Assemblée des Sages) ont également été

mobilisées pour apporter une expertise citoyenne et une analyse collective, avec près d'une centaine de participants cumulés lors des ateliers proposés.

La démarche a aussi intégré une dimension innovante avec le Défi Jeunes « Imagine les villes et villages de demain », mobilisant plus de 700 jeunes grands bisontins, dont les productions créatives (maquettes, fresques, vidéos) ont nourri la réflexion sur l'avenir du territoire.

Enfin, les outils numériques (sondages, forums, quizz pédagogique et cartographies participatives) ont permis d'impliquer les habitants à distance, en parallèle des dispositifs proposés en présentiel.

### **LES MODALITÉS D'INFORMATION**

Grand Besançon Métropole a choisi de diversifier fortement les canaux et formats, afin de toucher différents publics, d'adapter les contenus et de garantir une couverture large du territoire.

Le site internet plui.grandbesancon.fr, mis en ligne en juin 2022, a été la pierre angulaire du dispositif. Il a servi à diffuser l'ensemble des comptes rendus des réunions publiques et ateliers, actualités, calendriers et supports pédagogiques, et a constitué un espace évolutif actualisé au rythme des phases pour inciter au dépôt de contributions. Pour compléter ce support numérique, des newsletters régulières ont permis d'informer directement les habitants intéressés.

Parallèlement, un effort de production de supports pédagogiques a été mené : plaquettes vulgarisées, livrets thématiques de diagnostic, capsules vidéo, expositions itinérantes, etc. Ces supports ont été largement diffusés dans les 68 communes de l'agglomération, via les réseaux sociaux, le relais des communes et pour les plaquettes et livrets, imprimés à plusieurs milliers d'exemplaires mis à disposition en mairie sur des pupitres dédiés.

La communication a également reposé sur des relais externes : articles dans le magazine communautaire, publications sur le webzine Plus, diffusion dans la presse locale, affichages en mairie et dans l'espace public pour les rencontres citoyennes.

Enfin, pour renforcer la proximité, des kits de communication complets (affiches, articles prêts à l'emploi, visuels pour réseaux sociaux) ont été déployés aux communes à chaque étape de l'élaboration, leur permettant de relayer l'information auprès de leurs habitants au sein de leurs supports (site internet, lettre d'information communale, applications, etc.).

### **LES MODALITÉS D'ECOUTE**

Plusieurs canaux d'écoute du public ont été mis en place conformément à la délibération prescrivant les modalités de concertation. Il s'agit de la mise à disposition :

- d'un registre électronique du 25 mars 2019 au 30 septembre 2025 ;
- d'une adresse mail dédiée au PLUi à compter du premier semestre 2019 ;
- des registres papiers dans toutes les communes du territoire dès juillet 2025.

En outre, il était possible d'adresser un courrier à la Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ces différentes modalités de participation ont été largement diffusés dans les documents d'information, sur le site internet du PLUi et rappelés lors des réunions publiques.

#### **2.2. La concertation en chiffres**

- L'échange et le débat

Réunions publiques	485 participants.
Petits Déj' / Cafés PLUi	196 participants.
Instances (CDP, CCH, Conseil des Sages)	96 participants.
Défi Jeunes	700 participants (900 lors du vernissage)

- Plus de 20 supports pédagogiques produits (plaquettes, livrets, expositions, vidéos).
- Un site internet consulté près de 14 446 fois soit en moyenne 86 visites par semaine et suivi par près de 1500 personnes via la newsletter.

- Des relais locaux systématiques grâce aux communes et à la presse, garantissant une information accessible à tous.

Depuis le 25 mars 2019, date d'ouverture des registres, et jusqu'au 30 septembre 2025, date d'arrêt de la concertation, le public a fait **473** observations répartis comme suit :

- Période du 25 mars au 31 décembre 2023 : 187 observations
- Période du 1 janvier 2024 au 30 septembre 2025 : 286 observations

Au total, il a été enregistré, pour les deux périodes :

- 112 observations par courriers
- 246 observations via le registre dématérialisé
- 93 observations par les registres en Mairies
- 22 observations par mail

### **2.3. Synthèse des contributions recueillies par thématique**

Les thématiques suivantes reprennent les sujets saillants issus de la concertation qui font l'objet d'un encart spécifique dans le bilan de concertation annexé.

#### **GOUVERNANCE TERRITORIALE ET STRATEGIE URBAINE**

Certaines contributions provenant d'habitants des communes hors Besançon manifestent une méfiance envers l'intercommunalité, exprimant le sentiment d'être "absorbés" par Besançon et "oubliés" à son bénéfice. Cette défiance se cristallise autour de la "dépossession" perçue des pouvoirs municipaux en matière d'urbanisme et de la crainte que le PLUi ne réponde pas aux spécificités des communes rurales. En phase 3, les citoyens ont réclamé l'accès aux documents de travail et critiqué le caractère trop général de la concertation sans détail sur les arbitrages de zonage.

Les participants soulèvent des inquiétudes majeures concernant la ZAN : augmentation des prix immobiliers, freins au développement économique, perte de valeur des terrains constructibles devenus non-constructibles, et saturation des espaces urbanisés. Ils questionnent la répartition équitable de l'enveloppe des hectares disponibles entre communes et interrogent le développement des zones commerciales en verticalité.

Les acteurs socioéconomiques proposent la mixité des usages dans les zones d'activités, notamment sur les parties supérieures des bâtiments, tout en alertant sur les enjeux de déplacements et les conflits d'usage potentiels.

#### **FORMES URBAINES ET CADRE DE VIE**

La disparition redoutée du modèle de la maison individuelle constitue la principale préoccupation des habitants, le pavillon restant le modèle le plus souhaité. Cette réticence s'enracine dans des craintes concrètes : nuisances sonores, manque d'intimité, vis-à-vis impactant la qualité de vie. Les participants proposent le renforcement de l'isolation phonique, l'aménagement d'espaces extérieurs de qualité et la préservation des jardins pour leur double fonction (potager et biodiversité). Ils alertent sur les risques de densité déséquilibrée et demandent de garantir la mixité sociale.

Les jeunes participants au Défi Jeunes imaginent une ville favorisant le vivre-ensemble avec espaces végétalisés, jardins partagés et propriété privée limitée au profit d'usages collectifs.

Un consensus émerge sur la priorité à accorder à la réhabilitation par rapport à la construction neuve. Les habitants identifient les logements vacants qui "bloquent" l'accès au logement et questionnent les leviers financiers possibles (pénalités/aides), ainsi que la simplification des démarches. Pour les friches, ils relèvent les coûts importants de dépollution nécessaires et une nécessité d'urbaniser en priorité ces espaces déjà dégradés.

Les acteurs socioéconomiques tempèrent cette approche en constatant que la demande client porte davantage sur la construction neuve et que la réhabilitation nécessite un accompagnement au changement de comportement, ces projets étant souvent très onéreux. Ils insistent sur la nécessité d'un engagement politique fort et d'investissements conséquents pour la requalification des friches.

Les habitants demandent le développement des voies cyclables sécurisées et l'amélioration des transports en commun, mais les résidents des communes périphériques et rurales soulignent leur dépendance contrainte à la voiture individuelle. Ils demandent de penser le fonctionnement des secteurs indépendamment de Besançon, font état d'un besoin de transports en commun plus performants et questionnent les mesures de covoiturage.

Les jeunes imaginent une ville permettant les déplacements à pied ou vélo en sécurité, avec des transports en commun efficaces et adaptés à la campagne. Ils proposent des commerces de proximité et lieux de travail proches des habitations pour limiter les déplacements polluants.

## **ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE**

La préservation des terres agricoles et l'évitement de l'étalement urbain constituent une préoccupation partagée. Les habitants questionnent la place du maraîchage et les capacités d'autosuffisance alimentaire. Le Conseil de Développement Participatif (CDP) propose de favoriser l'agriculture biologique, les jardins collectifs et familiaux pour tendre vers l'autonomie alimentaire.

Les acteurs socioéconomiques élargissent la réflexion à la souveraineté alimentaire et suggèrent d'intégrer les besoins du Projet Alimentaire Territorial dans le PLUi. Ils soulignent l'importance de la qualité des sols et prairies, proposent de consacrer des espaces à l'agroforesterie et de favoriser les projets agricoles diversifiés dans les interstices urbains. La sanctuarisation des terres agricoles actuelles sécuriserait les installations paysannes.

Les participants soulignent l'importance de conserver les espaces de verdure pour préserver la faune et la flore et lutter contre le réchauffement climatique. Ils demandent la protection des collines de la Vallée du Doubs, des zones humides et milieux naturels remarquables, ainsi que la préservation de l'aspect rural des communes.

Concernant les forêts, les acteurs socioéconomiques alertent sur l'intensification des impacts climatiques et proposent de favoriser des forêts diversifiées, d'anticiper la transformation des peuplements vulnérables et d'éviter les monocultures. Face aux risques d'incendies accrus, ils suggèrent une réglementation limitant l'urbanisation en lisière forestière et souhaitent intégrer la multifonctionnalité des forêts (économique, sociale, environnementale).

Les habitants aspirent à l'autonomie énergétique et sollicitent un appui collectif. Ils suggèrent d'exploiter les toitures existantes pour le photovoltaïque et proposent même que les particuliers mettent leurs toitures à disposition de la collectivité. Les jeunes donnent une place prépondérante aux énergies renouvelables dans leurs créations prospectives.

Pour la gestion de l'eau, les habitants questionnent la séparation des eaux pluviales et usées, les possibilités de phytoépuration et suggèrent l'équipement obligatoire des nouvelles constructions en citerne de récupération. Les jeunes imaginent des villes où l'eau est centrale avec fontaines, bassins et des récupérateurs d'eau de pluie.

## **ENJEUX TRANSVERSAUX**

Les acteurs socioéconomiques privilègient une approche réglementaire positive, mettant en lumière les autorisations plutôt que les interdictions, et demandent un équilibre entre qualité des projets et diversité paysagère. L'urbanisme négocié émerge comme solution privilégiée : pré-instruction des permis, échanges préalables entre élus, services techniques et porteurs de projets, avis ponctuel d'architecte-conseil.

L'accès au logement traverse toutes les thématiques, les habitants demandant des leviers pour des logements plus abordables. Les acteurs économiques proposent par exemple le recours au Bail Réel Solidaire et des dispositifs d'aide financière ciblés. Les jeunes apportent une dimension sociale forte, valorisant le vivre-ensemble et l'accès équitable au logement.

Les contributions issues de la concertation avec les habitants, le Conseil de développement participatif et les acteurs économiques, et leur prise en compte dans l'élaboration du PLUi, font l'objet d'une synthèse par thématique dans le bilan de la concertation annexé.

### Conclusion :

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, les modalités définies dans la délibération du 28 février 2019 ont été respectées, les moyens offerts au public ont été suffisants et ont permis à la population de s'exprimer et d'engager le débat au regard de la procédure engagée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Constate que les dispositifs de concertation relatifs à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ont été mis en œuvre conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du 28 février 2019,
- Arrête le bilan de la concertation préalable du public du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal au vu du rapport annexé.

La présente délibération sera affichée pendant un mois aux sièges de GBM et dans la mairie de chacune des communes membres. Elle sera téléversée au Géoportail de l'urbanisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

M. Gabriel BAULIEU,  
Vice-Président

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Anne VIGNOT  
Maire de Besançon